

**DEL 22-095**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**6 décembre 2022**

DATE D'AFFICHAGE

**7 décembre 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 19**

**Votants : 26**

L'an deux mille vingt deux

Le treize décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER et Marie CHEVALIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 22 décembre 2022 et que la convocation au Conseil a été faite le 6 décembre 2022

**ETAIENT ABSENTS** Mélanie BOCQUENET (donne pouvoir à Christian POIRIER), Philippine DANGREAU (donne pouvoir à Hakim ACHIBET), Benoît CHAUVIN (donne pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Pierre CASTILLON (donne pouvoir à Eric ANDRE), Nicolas ROUGET (donne pouvoir à Damienne FLEURY), Pascale FEGER, Louis MASSARD (donne pouvoir à Philippe PAUMIER) et Jérôme DELISLE (donne pouvoir à Marie CHEVALIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Maryse BAYBAY

\*\*\*\*\*

**OBJET : Modification tableau des effectifs**  
Rapporteur : Madame le Maire

Dans le cadre de la reprise en régie de l'entretien des locaux de la mairie et des salles municipales (assuré jusqu'en 2021 par un prestataire privé), la commune a recruté en contrat à durée déterminé un adjoint technique territorial jusqu'au 31 décembre 2022, à hauteur de 13h30 hebdomadaire.

Au vu de la qualité du travail effectué, il est envisagé de nommer cet agent en qualité de stagiaire de la fonction publique territoriale pendant un an, avant une éventuelle titularisation.

Afin de permettre la nomination de cet agent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Poste actuel	Nouveau poste	Observation
1 poste d'adjoint technique territorial (CE adjoints techniques territoriaux) à 17h30	1 poste d'adjoint technique territorial (CE adjoints techniques territoriaux) à 13h30	Le poste à 17h30 est un ancien poste vacant. Le besoin de recrutement pour l'entretien des locaux est à ce jour fixé à 13h30.

**Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs décrite dans le tableau ci-dessus.**

**Votes**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Yvré l'Evêque, le 21 décembre 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,  
Damienne FLEURY



P.O.